

PARTIE 1 : Identification des infections sexuellement transmissibles (IST) à dépister

1. Avez-vous des symptômes d'infections sexuellement transmissibles (IST) ?

Oui Non

En cas de : douleurs lorsque vous urinez, lésions, plaies ou boutons au niveau des parties génitales ou anales, douleurs du bas ventre et/ou saignements vaginaux inhabituels, sécrétions vaginales inhabituelles et/ou malodorantes, écoulements visibles du pénis, douleur soudaine des testicules, une consultation médicale est recommandée après le prélèvement (prise de sang, prélèvement au niveau des parties génitales et/ou de l'anus et/ou de la gorge). Si vous n'avez aucun de ces symptômes, passez à la question suivante.

2. Etes-vous vacciné contre l'hépatite B ?

Oui Non Je ne sais pas

Si oui, vous êtes vacciné contre l'hépatite B, vous n'avez pas besoin de vous faire dépister pour cette infection.

3. Avez-vous eu plus d'un partenaire sexuel au cours des 12 derniers mois ou souhaitez-vous arrêter le préservatif avec votre nouveau ou nouvelle partenaire ?

Oui Non

Si oui, vous nécessitez un dépistage de plusieurs infections sexuellement transmissibles par une prise de sang et un prélèvement au niveau des parties génitales, et/ou de l'anus et/ou de la gorge.

4. L'un de vos partenaires a-t-il été testé positif à une ou plusieurs infections sexuellement transmissibles (chlamydia, gonocoque, syphilis) ?

Oui Non Je ne sais pas

Si vous avez répondu « oui » ou « je ne sais pas », vous nécessitez un dépistage de plusieurs infections sexuellement transmissibles (IST) par une prise de sang et un prélèvement au niveau des parties génitales, et/ou de l'anus et/ou de la gorge.

Si vous avez répondu « non » à cette question, il ne semble pas nécessaire que vous vous fassiez dépister.

PARTIE 2 : Identification des types de prélèvements à pratiquer

5. Souhaitez-vous réaliser un prélèvement urinaire ou vaginal ?

Prélèvement vaginal Prélèvement urinaire

Le prélèvement vaginal donne de meilleurs résultats que le prélèvement urinaire. Il peut être réalisé par vous-même (auto-prélèvement).

6. Avez-vous eu des rapports anaux non protégés par un préservatif ?

Oui Non

- Si vous avez répondu « oui » à cette question, vous nécessitez un prélèvement au niveau anal. Il est réalisé par vous-même (auto-prélèvement).

- Si vous avez répondu « non » à cette question, vous n'avez pas besoin de faire le prélèvement au niveau de l'anus.

7. Avez-vous eu des rapports oro-génitaux ou oro-anaux non protégés par un préservatif (fellation, cunnilingus, anulingus) ?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui » à cette question, vous nécessitez un prélèvement au niveau de la gorge. Celui-ci est réalisé par un professionnel de santé ou par auto-prélèvement.

Si vous avez répondu « non » à cette question, vous n'avez pas besoin de faire le prélèvement au niveau de la gorge.
